

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
00-222

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU
PROJET DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN
BÂTIMENT SITUÉ AU 1800, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE, DANS LE
QUARTIER SAINT-ANDRÉ (9198)**

À l'assemblée du 28 novembre 2000, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement portant approbation du projet de construction, de modification et d'occupation d'un bâtiment situé au 1800, boulevard René-Lévesque, dans le quartier Saint-André (9198), est modifié par l'ajout, après l'article 2, de l'article suivant :

« **2.1.** Le projet peut être réalisé par phases. La première phase consiste en l'occupation du bâtiment existant. La seconde phase comprend la réalisation des travaux d'agrandissement en aire et en hauteur de bâtiment. ».

2. L'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de construction » par les mots « d'agrandissement en aire et en hauteur de bâtiment ».

INFORMATIONS DE BASE

DOSSIER : S000545136

RÉSOLUTION : CO0003160

APPROBATION : s.o.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 2 décembre 2000

MODIFICATIONS : aucune